

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150611-2015_B277-DE
Date de télétransmission : 17/06/2015
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B277

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Réforme des véhicules de collecte et d'exploitation

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe — LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_02

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Réforme des véhicules de collecte et d'exploitation

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix, pour exercer sa compétence de collecte des déchets ménagers, utilise, pour les régies communautaires, un certain nombre de véhicules d'exploitation. Les véhicules sont régulièrement renouvelés pour maintenir le parc en état.

Certains de ces véhicules, pour des raisons de vétusté et de très mauvais état technique, ne peuvent plus être utilisés par le service des collectes des ordures ménagères.

N'étant plus affectés à un service public, il convient donc de procéder à leur cession et à leur sortie d'inventaire.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la gestion pluriannuelle du parc de véhicules de collecte et d'exploitation, il convient de procéder à la réforme des véhicules de plus de 10 ans d'âge et/ou présentant un très mauvais état technique.

Les véhicules proposés ont déjà été renouvelés lors des acquisitions des années précédentes.

Procédure :

Les véhicules réformés seront proposés à la vente par le Commissariat aux Ventes des Domaines de Marseille. Un expert mandaté par les Domaines fixera le prix de vente et répartira les véhicules en trois catégories :

- Véhicules pouvant rester en circulation.
- Véhicules non ré-immatriculables vendus pour pièces détachées (vente aux récupérateurs de pièces détachées).
- Véhicules à faire détruire par un ferrailleur agréé (non vendus par les Domaines)

La Direction Nationale d'Interventions Domaniales sera rémunérée par la perception d'une taxe forfaitaire de 11 % payée par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

À l'issue de la vente aux enchères, les véhicules invendus ainsi que les véhicules classés à détruire seront proposés, après consultation, au ferrailleur agréé le plus offrant pour dépollution et destruction.

Véhicules à réformer						
Marque	type	IMMAT	Date mise en circulation	Poids à vide	Etat du véhicule	lieu de stationnement
RENAULT	BOM	CC 130 AW	10/01/2005	12t00	ROULANT	La Parade Aix-en-Provence
RENAULT	BOM	CT 453 PB	12/01/2005	11t650	ROULANT	La Parade Aix-en-Provence
NISSAN	CABSTAR	633 ABV 13	09/06/2004	2t500	ROULANT	La Parade Aix-en-Provence
RENAULT	KANGOO	AZ 311 NY	07/09/2010	2t496	NON ROULANT	MARTIN PRODUCTION Manosque
RENAULT	BOM	DB 235 AB	10/01/2005	9t960	ROULANT	SEMAT Aubagne
IVECO	TRACTEUR	CT 666 PB	24/01/2002	6t590	NON ROULANT	RVI Sud Auto Aix-en-Provence

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2014_A087 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 délégrant une partie des attributions du Conseil au Président et notamment de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 25.000 euros ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la désaffectation et le déclassement des véhicules figurant au tableau page 2 ;
- **PROCEDER** à leur cession à titre onéreux pour les destructions et vente aux domaines ;
- **AUTORISER** la sortie d'inventaire des véhicules ci-dessus mentionnés ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de remise des biens mobiliers au Commissariat aux ventes des domaines ;
- **DIRE** que les recettes provenant de ces cessions seront créditées sur le budget 2015 aux comptes correspondants.

2015_B277

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Réforme des véhicules de collecte et d'exploitation

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015